



SOMMAIRE. — I. Société Centrale d'Architecture de Belgique : Congrès international des Architectes. — II. La Décoration (Gisbert Combaz). — III. Conservation des monuments. — IV. Concours. — V. Société Centrale d'Architecture de Belgique : Excursion.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

La Société vient d'adresser aux architectes du pays et de l'étranger 15,000 exemplaires du programme sommaire ci-après, adopté par le Comité d'études du Congrès international des architectes, dans sa séance du 7 mars dernier.

Elle prie instamment ses membres, ainsi que les abonnés à sa revue *l'Émulation*, de l'aider à la réussite de cette conférence, la première de ce genre qui sera tenue en Belgique, en insistant auprès de leurs amis, de leurs confrères belges et étrangers pour qu'ils y prennent une part active.

Le Président tient à leur disposition autant d'exemplaires de ce programme et de bulletins d'adhésion en français, en anglais et en allemand, qu'ils voudront bien lui en demander.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHITECTES

ET

EXPOSITION RÉTROSPECTIVE D'ARCHITECTURE

organisés par la

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

A L'OCCASION DU XXV^e ANNIVERSAIRE DE SA FONDATION

Sous le Haut Patronage de S. M. le Roi

Sous les auspices du Gouvernement belge, et la présidence d'honneur de M. L. DE BRUYN, ministre de l'agriculture, des travaux publics et des beaux-arts ; de M. le comte D'OUTREMONT, commissaire général de l'Exposition universelle de Bruxelles, 1897 ; de M. A. VERGOTE, gouverneur du Brabant ; de M. CH. BULS, bourgmestre de Bruxelles.

Programme-Sommaire

Le Congrès se tiendra à Bruxelles du samedi 28 août au jeudi 2 septembre 1897.

Le Congrès se réunira chacun de ces jours en assemblée générale et en séance de section pour s'occuper des questions suivantes :

- I. L'enseignement de l'architecture doit-il être éclectique ou doit-il être limité aux principes d'une école ?
Quel doit en être le programme ?
 - II. Faut-il un diplôme d'architecte ?
 - III. Doit-on, dans la restauration des monuments :
 - a) Respecter ou corriger les erreurs, les fautes de construction des anciens ?
 - b) Compléter leur œuvre dans les parties qu'ils ont laissé inachevées ?
 - c) Supprimer certaines parties de construction ou d'ameublement pour des raisons d'unification de style ?
 - IV. Quels sont les moyens d'assurer la propriété artistique de leurs œuvres aux architectes ?
 - V. Quels sont les moyens de généraliser l'institution de caisses de défense mutuelle des architectes ?
 - VI. Et d'autres questions posées par des membres.
- Indépendamment de ces assemblées et réunions le Congrès comprendra :
- 1^o Plusieurs visites à l'Exposition universelle, à Tervueren et aux monuments de Bruxelles ;

2^o Des conférences relatives à l'art architectural et à la construction ;

3^o L'ouverture du Salon d'architecture de la Société ;

4^o Une excursion aux très importantes ruines de l'Abbaye de Villers (XII^e au XVIII^e siècle) ;

5^o Une excursion aux très intéressants travaux de construction de la gare de l'Est à Anvers et d'aménagement de ses abords ;

6^o La visite des principaux monuments d'Anvers ;

7^o Un raout à l'hôtel de ville de Bruxelles, offert par l'Administration communale ;

8^o Une réception intime au local de la Société ;

9^o Un banquet.

L'Exposition internationale, qui restera ouverte du 1^{er} août au 1^{er} septembre et par conséquent pendant le Congrès, comprendra les dessins, photographies, phototypies, gravures ou maquettes d'œuvres d'architecture exécutées ou projetées pendant la seconde moitié du XIX^e siècle.

Conditions d'adhésion au Congrès international

La cotisation de membre du Congrès est fixée à vingt ou trente francs, payables en un mandat postal à envoyer avant le 1^{er} juillet 1897, avec deux épreuves photographiques du portrait de l'adhérent, au président M. Valère Dumortier, architecte provincial en chef du Brabant, avenue Ducpétiaux, 104, à Bruxelles.

En échange, les congressistes recevront une carte d'identité donnant droit :

A. — Les cartes à **trente francs** :

1^o A une réduction de 50 p. c. sur les chemins de fer allemands, anglais, autrichiens et hongrois, français, italiens, russes, suisses et belges ;

2^o Aux parcours gratuits en 2^e classe et à prendre place dans des voitures réservées aux excursions à Anvers et à l'Abbaye de Villers (au départ de Bruxelles) ;

3^o A l'entrée gratuite à l'Exposition universelle ;

4^o A l'entrée gratuite à une représentation au théâtre de la Monnaie (Opéra) où des places numérotées leur seront réservées ;

5^o A l'entrée gratuite aux monuments, tant à Anvers qu'à Bruxelles, ainsi qu'au Musée Plantin, au Jardin zoologique et aux ruines de Villers ;

6^o A prendre place au banquet (*vin non compris*) ;

7^o A bénéficier, sur la présentation de leur carte d'identité, de prix réduits indiqués dans les principaux hôtels de Bruxelles ;

Indépendamment du raout à l'Hôtel de Ville de Bruxelles et de la fête intime donnée par la Société.

B. — Les cartes à **vingt francs** :

A toutes les réunions et fêtes ci-dessus, à l'exception de la représentation à la Monnaie et du banquet.

Les membres peuvent obtenir pour les dames de leur famille qui les accompagneraient, l'autorisation de prendre part aux excursions et d'assister à la représentation de la Monnaie moyennant d'en faire au président la demande écrite accompagnée d'un mandat postal de vingt francs.

Quant aux réceptions au local de la Société et à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, les dames y seront admises sur la présentation du membre qui les accompagnera.

Des commissaires seront chargés de donner aux congressistes, et notamment aux étrangers, tous les renseignements qu'ils pourraient désirer pendant leur séjour à Bruxelles, de les guider dans le choix d'un hôtel et dans la visite de la ville.

Conditions d'admission à l'Exposition

L'Exposition d'architecture sera ouverte à Bruxelles du 1^{er} août au 1^{er} septembre 1897.

Y seront admises gratuitement toutes espèces de reproductions : dessins, photographies, phototypies, gravures, maquettes d'œuvres d'architecture exécutées ou projetées pendant la seconde moitié du XIX^e siècle.

Un Comité de placement sera chargé de leur réception et de leur renvoi.

Les dessins photographiés, gravures ou phototypies, etc., devront être collés sur châssis ou sur fort carton bristol ou encadrés.

Ils devront être rendus **franco** au plus tard à Bruxelles le 1^{er} juillet, au local de l'Exposition ; l'adresse à coller sur les envois, sera indiquée en temps utile aux exposants.

Ceux-ci sont priés d'indiquer les dimensions et la nature des objets exposés et d'envoyer ces renseignements au président, avenue Ducpétiaux, 104, à Bruxelles, avant le 1^{er} juillet 1897.

La Société serait heureuse d'admettre à son Exposition les œuvres d'architectes décédés; elle invite leurs héritiers ou leurs amis détenteurs de reproductions de ces œuvres à les lui confier avant le 1^{er} juillet; elle leur rembourserait les frais d'expédition et de retour et leur remettrait, pour eux et leur famille, une carte permanente d'entrée gratuite à son Exposition.

Réunion générale plénière

La Société a tenu, le 4 avril, une réunion plénière, à laquelle ont pris part une soixantaine de ses membres correspondants.

Elle a examiné, au cours de la séance du matin, diverses questions, notamment la proposition de la Section provinciale de Liège, amendée par celle de Mons, d'adopter un type de contrat d'honoraires, ainsi que celle faite dans la précédente réunion plénière par M. Cloquet, de Gand, d'adopter, pour le taux des honoraires, un diagramme qui, dans l'esprit de l'auteur de cette proposition, serait de nature à éviter les inconvénients que présente le tarif en vigueur.

Ces questions ont donné lieu à des discussions intéressantes, auxquelles ont pris part un grand nombre de membres, ainsi que nos conseils juridiques, MM^{es} Janssens et Brunard.

L'après midi a été consacré à une visite aux travaux de l'Exposition internationale.

LA DÉCORATION

(Suite voir colonne 89 de l'année dernière)

V. LE DÉCOR

Une des premières conditions pour qu'un décor soit bon, c'est qu'il ne soit pas en contradiction avec la destination et la forme de l'objet sur lequel il s'applique. Une affiche, une couverture de livre, une reliure, ne sont pas des tableaux, des illustrations ou des estampes: leur but est d'attirer l'attention sur le contenu du livre ou l'excellence de tel ou tel produit; en conséquence, les inscriptions ayant une réelle importance, devront être aussi lisibles que bien étudiées dans leurs formes; et les emblèmes, les motifs du décor devront être plus ou moins largement traités suivant la distance à laquelle l'objet doit être vu. Une frise destinée à décorer le haut d'une façade ne pourrait certes pas être aussi minutieusement conçue qu'elle le serait pour un appartement, car une trop grande complication de détails nuirait sans aucun doute à la clarté de l'ensemble. Il serait de même absurde de composer une reliure avec des cabochons et d'autres saillies, pour un livre devant se glisser dans les rayons d'une bibliothèque.

D'autre part, le décor appliqué sur une surface modifie singulièrement celle-ci, suivant le sens dans lequel il est placé, et cette considération s'applique principalement à la peinture architecturale: s'il est utile par exemple pour obtenir un bon effet décoratif, de placer sur les titres, bandeaux, des ornements courant horizontalement, il faut par contre mettre des ornements ascendants sur les surfaces verticales, devant paraître rigides, tels que piliers et colonnes. Placés en zigzag, ces ornements donneraient à ces colonnes un aspect d'instabilité qui inquiéterait l'œil: tout le monde a pu remarquer combien se transforme l'aspect d'une même surface suivant qu'elle est décorée d'ornements placés parallèlement dans un sens horizontal, vertical ou oblique. Les horizontales ou les verticales aplatissent ou élèvent les objets et c'est ainsi qu'un appartement décoré dans l'un ou l'autre sens paraîtra plus bas ou plus haut. Au contraire, les obliques répétées ou parallèles inclinent ou déversent les objets: l'oblique d'ailleurs par sa position instable attire l'attention; aussi très souvent, en maintient-on le devers par une ligne ferme verticale ou horizontale: telle est la fonction des acrotères et des antéfixes des frontons grecs et romains ainsi que des angles retroussés des couronnements arabes.

Les surfaces courbes se prêtent ordinairement bien à l'application du décor, et le feuillage particulièrement s'y adapte avec aisance.

Toutefois suivant le degré d'inflexion de la courbe, certains genres de décor devront être sinon tout à fait prohibés, tout au moins être l'objet d'un choix judicieux dans la répartition des motifs: dans une forme tour à tour pincée et renflée comme celle d'un vase, il serait absurde de prendre comme motif du décor des figures passant sur la double

courbure, car elles subiraient nécessairement une déformation complète; de même, s'il s'agissait de décorer une assiette profonde, il ne faudrait pas que des figures d'hommes ou d'animaux, aillent, en passant sur la courbure, s'étendre jusque sur le marli. Dans ces cas, une division dans la forme, s'impose pour l'application rationnelle du décor.

Le décor peut être tiré soit de la géométrie, soit des objets multiples que la vie sous ses différents aspects peut présenter, soit du règne animé, flore, faune, figure humaine. La nature toute entière pour mieux dire est une inépuisable source pour le décorateur qui sait la voir, la surprendre, et la plier à ses exigences. Mais si les éléments qu'elle fournit à l'artiste doivent toujours conserver un accent sincère de vérité, des modifications et des simplifications s'imposeront toutefois: le détail accessoire disparaîtra pour laisser dominer une allure caractéristique et c'est, plus vers une représentation conventionnelle et synthétisée de la nature que vers une représentation réelle que l'on devra tendre. Cette règle a été invariablement suivie à toutes les grandes époques d'art et sa méconnaissance a été pour beaucoup dans la décadence où nous sommes tombés au point de vue des arts de la décoration. Il faut donc interpréter l'élément pris sur nature, en synthétiser l'allure, en accentuer le mouvement sans craindre d'en exagérer certains cotés caractéristiques et non le copier servilement.

L'ornement géométrique est celui de tous les peuples primitifs: très simple au début il va se compliquant jusqu'au jour où le sentiment s'étant affiné, élevé, l'artiste s'essaye à représenter ce qui le frappe ou l'émeut le plus dans la vie ambiante. Certaines civilisations toutefois, telles que celles des Arabes et des Maures, ont par aspiration, par tendance philosophique, poussé l'ornement géométrique jusqu'à la dernière perfection. Avec une science infinie, ils ont groupé les polygones, combiné les entrelacs, contourné les arabesques. « Le regard, dit M. Gayet (L'art arabe) s'arrête-t-il sur une partie du décor, soudain surgit de l'ensemble une forme restée jusque là invisible: va-t-il plus loin, l'image aussitôt change et s'efface; puis une autre se dessine plus fantastique encore. La continuité agrandit les surfaces, et comme un défilé d'ombres errantes vingt visions passent et repassent pour s'évanouir à l'instant et reparaître aussitôt. »

La géométrie avec ses lois de symétrie, de dissymétrie et d'asymétrie, intervient toujours plus ou moins dans le décor en fournissant des cadres et des actes pour la structure de sa composition.

Les Sciences, les Arts, l'Industrie, le Commerce, l'habitation, le mobilier, le vêtement, etc., peuvent également procurer toute une série de motifs au décorateur qui sait voir autour de lui. Pas n'est besoin de consulter les volumineux recueils d'ornements anciens, le livre de la nature est tout ouvert pour qui veut se donner la peine d'y lire. Considérez les merveilleux albums d'Hokusai d'un si admirable exemple, dessinant sans cesse et sans relâche tout ce qui l'entourait et créant ces incomparables recueils dont s'inspirèrent plus d'une fois les artisans d'art de son pays. La flore au point de vue décoratif est inépuisable: les arbres, les plantes, les feuilles, les fleurs, les fruits, les graines, les racines, les bulbes se prêtent aisément à des interprétations nombreuses.

L'allure même d'une plante, d'une fleur, le mouvement déjà ébauché par la nature, sa rigidité ou sa souplesse, son caractère gracieux ou son aspect hérissé, indiqueront à l'artiste l'accentuation qu'il devra donner à son interprétation.

La faune a de tout temps donné ample matière à l'inspiration du décorateur, soit qu'il s'emparât d'un animal tout entier ou simplement d'un fragment comme la tête, la patte ou la griffe.

Le mouvement et l'allure, la caractéristique de chaque espèce devront être clairement formulés, ainsi que l'ont si bien compris les sculpteurs assyriens. La représentation qu'ils ont donnée du lion par exemple est peut-être une des meilleures que l'on puisse trouver. Il est vrai que si ces artistes ont merveilleusement interprété le lion, le cheval, le chien, ils ont négligé bien d'autres animaux et particulièrement la petite faune, les oiseaux, les poissons, les reptiles, les crustacés, les insectes. Dans l'histoire de l'art, les Japonais presque seuls paraissent avoir étudié avec amour cette partie pourtant pleine d'imprévu de la faune et l'on dirait même que leur sollicitude pour l'étude de cette faune semble augmenter en raison inverse de l'importance des animaux. Le côté symbolique que nous recherchons par trop peut-être dans le décor, les préoccupant beaucoup moins, ils ont laissé en artistes amoureux de la nature une place beaucoup plus grande à la fantaisie individuelle.

La figure humaine, enfin, est la moins aisée à interpréter décorativement, d'autant plus que notre œil s'est depuis longtemps habitué à des représentations exclusivement réalistes et les audaces ou les naïvetés de nos devanciers, encore qu'elles soient très décoratives, seraient difficilement acceptées aujourd'hui. Une étude des plus approfondies est nécessaire pour arriver à en donner non encore une fois une représentation réelle, mais une synthétisation parfaite, car c'est là toujours le but auquel doit tendre l'art décoratif.

(A suivre.)

GISBERT COMBAZ.

CONSERVATION DES MONUMENTS

Protection des sites et des monuments en Belgique

La Société nationale pour la protection des sites et des monuments en Belgique vient d'adresser son rapport annuel à ses membres.

« Sans doute, comme le dit cet intéressant rapport, nous n'avons pas la prétention d'avoir mis tous nos monuments, comme tous nos sites, à l'abri des actes de vandalisme; mais, mieux renseignés sur ce qui se trame en certains milieux, nous avons pu davantage intervenir, et avec une plus grande efficacité!

Plusieurs des projets soutenus dans nos rapports précédents sont en bonne voie de réussite.

C'est ainsi que la pensée de conserver auprès de l'hôtel Ravenstein tous les autres édifices de la Renaissance érigés dans le quartier et de les affecter à une sorte de cité scientifique semble définitivement ratifiée par l'édilité bruxelloise.

Nous n'en attendions pas moins des magistrats éclairés qui s'appliquent en ce moment même à rendre à leur incomparable Grand'Place son merveilleux aspect d'il y a deux siècles.

Le gouvernement, à notre appel, a fait dégager la base du rocher sur lequel se dresse la tour d'Autriche et permis de mieux admirer toute la hardiesse du fier château de Bouillon. La restauration de l'abbaye d'Aulne satisfait un autre de nos vœux, et il faudra s'en réjouir sans réserve si elle est faite avec le même tact et la même intelligence que celle de l'abbaye de Villers.

Ce que nous avons dans plusieurs cas demandé au gouvernement, ce que nous lui demandons encore, c'est d'empêcher avec rigueur les travaux de soi-disant réparations qui s'accomplissent dans nombre d'édifices religieux...

Et n'est-ce pas aussi une tendance néfaste que celle qui, sous prétexte de restituer aux monuments leur décor primitif ou de les rendre plus aisément accessibles ou visibles, arrache sans pitié des spécimens parfois adorables d'un art plus récent et détruit des maisons anciennes, formant corps avec l'édifice et dont la disparition doit être presque aussitôt cachée par de maigres plantations?...

Qu'on ne le perde jamais de vue, il y a dans l'entreprise que nous poursuivons depuis cinq ans autre chose qu'une œuvre purement esthétique. C'est un but vraiment patriotique que nous visons, c'est à la conservation du caractère national et de ses traits distinctifs que nous travaillons.

Un grand penseur anglais l'a dit avec profondeur, « c'est dans la contemplation de certains horizons familiers que l'on trouvera les sources de plusieurs des grandes idées qui mènent le monde, et, par exemple, les sources mêmes du patriotisme. Le paysage est le visage aimé de la mère patrie. Et plus cette vision sera belle, plus on aimera la patrie dont elle est l'image. Cette beauté doit être la grande préoccupation du patriote, comme elle a été sa grande éducatrice; ce n'est pas en semant des statues qu'on récolte des hommes, c'est en respectant les pierres du sol natal : une nation n'est digne du sol et des paysages dont elle a hérité que lorsque, par tous ses actes et par ses arts, elle les rend plus beaux encore pour ses enfants! »

Les fouilles à l'Abbaye d'Aulne

Nous disions dans notre dernier numéro qu'on avait découvert, à l'Abbaye d'Aulne, une pierre tombale portant une inscription au millésime de 1247, consacrée à la mémoire de Robert, premier évêque de Liège.

M. l'architecte Cloquet nous fait savoir qu'on n'a exhumé aucune pierre de ce genre : une plaque de marbre, visible de temps immémorial, est enchassée dans un mur du portail de

l'église élevée au siècle dernier par l'abbé Louaut; c'est sur ce marbre que se trouve gravée en caractères du siècle dernier, l'inscription dont il s'agit.

CONCOURS

Commune de Schaerbeek

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que l'administration communale de SCHAERBEEK ouvrira d'ici peu de jours un concours de façades, dont le programme sera lancé à bref délai.

Le concours sera national et comprendra la production, avec plans et devis, de onze façades pour les terrains de la place Colignon, faisant face à l'hôtel communal.

Il y aura en somme onze concours, chaque artiste peut concourir pour une ou deux, dix ou onze façades. Un même artiste sera donc apte à recueillir plusieurs primes, à condition que ses œuvres soient différentes.

Pour chacune des onze façades à construire, il y aura deux primes allouées, la première de 400 francs, la deuxième de 250 francs. Il sera en outre attribué par le jury une prime unique de 250 francs au projet considéré comme la plus belle expression d'art parmi les projets déjà primés.

Le jury statuera souverainement.

Il est composé comme suit :

MM. Bordiau, Van Ysendyck, De Vestel, Licot et Kühnen, architectes; Livemont, décorateur; Lefever, sculpteur; Kennis, bourgmestre, président; Van de Putte, échevin; Van Oye et Latinis, conseillers communaux et deux architectes à nommer par les concurrents. M. Jaumot, architecte communal, remplira les fonctions de secrétaire avec voix consultative.

Les concurrents devront fournir une façade à 0.02 par mètre avec le devis détaillé.

Les concurrents primés devront fournir une façade à 0.05 par mètre cotée avec des détails et profils grandeur d'exécution.

Les concurrents devront s'inspirer de toutes les notions d'art que la Renaissance répandit parmi les nations civilisées. Ces façades ne pourront être de nature à entraîner une dépense de plus de 60 francs le mètre carré.

Elles pourront être signées et datées par leur auteur.

Elles devront être construites en matériaux apparents.

P. S. Le programme vient d'être lancé; nous le publierons prochainement. Le concours doit être rendu le 1^{er} juin 1897, à midi.

Commune d'Etterbeek

La commune d'ETTERBEEK ouvrira prochainement un concours pour la construction d'une école primaire. Nous en publierons le programme dans une prochaine livraison.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Excursion.

La Société Centrale d'Architecture de Belgique avait organisé une excursion à Gand, le dimanche 28 mars dernier. Elle a été reçue à la gare par une nombreuse députation de la Section provinciale de la Flandre orientale.

Le programme comportait la visite du Château des Comtes, de l'Hôpital de la Biloque et de l'Hôtel de Ville, sous la conduite des confrères de la Section gantoise.

C'était un régal pour les architectes que cette excursion dans l'ancienne capitale des Flandres. Revoir ces palais et ces monuments rappelant le faste et le luxe des puissantes générations du moyen âge. La majestueuse cathédrale dont la tour domine toute la ville, le Beffroy et les tours de transition de l'église Saint-Nicolas, la Halle aux Draps, du xiv^e siècle, avec son perron et sa façade restaurée récemment par notre confrère, Octave Van Rysselberghe, les admirables spécimens de maisons gothiques qui servaient autrefois de réunion aux corporations, étaient autant de sujets d'admiration pour les visiteurs dans cette ville unique, où les cours, les palais, les maisons de la plus brillante architecture flamande alternent avec les spécimens les plus délicats de l'architecture française de Louis XIV et de Louis XV.

Conduits par leur aimable confrère, M. Jos. De Waele, les membres de la Société Centrale ont visité d'abord les ruines, en voie de restauration, de l'ancien château des Comtes de Flandre. Celui-ci était établi au milieu d'une île qui portait la dénomination de *Ille des Comtes*. Bâti en 1180 sous Philippe d'Alsace, il était entouré d'une enceinte fortifiée de forme ovale composée d'une courtine à merlons alternée d'une série de tours *ouvertes à la gorge et non couvertes* qui défendaient le donjon des assauts du dehors; cette enceinte, en partie reconstruite, encerclait une motte de remblai au milieu de laquelle s'élevait le donjon massif et rectangulaire. Sur un des côtés de l'enceinte s'élevait le châtelet, vaste construction massive contenant la porte d'entrée, le logement des gardes et couverte d'une plateforme garnie de créneaux et de meurtrières.

Le donjon était établi sur un souterrain dénotant qu'avant l'existence du château de Philippe d'Alsace une autre construction existait déjà. Ce souterrain contient des colonnes à chapiteaux romans avec tailloirs, s'appliquant mal à la partie inférieure; les colonnes sont reliées entre elles par des voûtes en platebande formant un spécimen peut-être unique de cette époque.

Le donjon comprend deux étages dont les aires sont marquées par des corbeaux dans les murs destinés à porter les lambourdes, les alvéoles d'anciennes poutres et des pierres destinées à des contrefiches qui devaient alléger la charge de celles-ci. D'autres vestiges indiquent que la couverture était également en plateforme, M. De Wael ayant découvert les traces des gouttières.

Quelque vingt-cinq ans plus tard on adossa au donjon des galeries en annexes qui étaient éclairées par des fenêtres en plein cintre et supportées par des colonnettes romanes.

La pierre employée arrivait de Tournay par l'Escaut; l'appareil est très rudimentaire, les pierres sont posées très irrégulièrement et par-ci par-là apparaissent des assises en arêtes de poisson. Certains parements ont un aspect gris rose d'une superbe patine. La sculpture des corbeaux et des chapiteaux est très caractéristique du XII^e siècle.

Dans une des annexes se trouve un cachot où l'on a accès par un trou carré; ce cachot s'appelait *de put*. C'est par là que l'on descendait le prisonnier et que les justiciers allaient procéder à son interrogatoire.

Les merlons de l'enceinte et du châtelet sont couverts de pierres plates sans saillie, afin d'éviter que les assaillants puissent s'y accrocher. Plus tard ces couvertures prirent plus d'importance, elles furent taillées à dos d'âne avec saillies, etc.

C'est à son retour de Palestine que Philippe d'Alsace entreprit la construction du château et rien donc de surprenant à ce que celui-ci ne se ressent des innovations que le Comte de Flandre avait empruntées aux Syriens, dont les connaissances dans l'art de bâtir étaient très avancées et qu'il introduisit, par exemple à l'érection du donjon, l'ossature de la voûte en arc avec un remplissage en pierres plates.

Les Syriens étaient d'ailleurs si avancés dans l'art militaire que Ramsès III, après la conquête de la Syrie, amena en Egypte une foule d'innovations qui servirent à renforcer les défenses des villes au delà du Nil.

Les Comtes de Flandre habitèrent le château jusque sous Guy de Dampierre et Louis de Nevers, et ce n'est que sous Charles V qu'ils fixèrent leur résidence au *Prinsen Hof* (Cour du Prince). En 1445, Philippe le Bon y présida un chapitre des Chevaliers de la Toison d'Or, ce qui nous laisse à supposer qu'on suppléa au manque de confort du château par des tentures et des boiseries dont toutes traces ont évidemment disparu.

Au XV^e siècle, le château devient le siège du Conseil de Flandre jusqu'à l'époque où Marie-Thérèse le mit en vente, et depuis il a passé entre les mains de quelques particuliers jusqu'en 1880 où il fut acquis par l'Etat.

Le travail de M. De Waele est une consciencieuse reconstitution d'un monument féodal qui a laissé si peu de vestiges, que tant de générations ont détruit et saccagé pour les usages les plus profanes. C'est grâce à un travail acharné, à une tenacité opiniâtre, joints à une érudition rare de savant archéologue doublé d'une âme d'artiste, que l'architecte gantois a pu arriver à ce résultat qui fait le plus grand honneur à son talent.

Après déjeuner, les architectes sont allés à l'Hôpital et à l'Hospice de la *Biloque* établis sur les anciennes prairies de ce nom. C'est dans ces prairies que Jacques Van Artevelde expira, après avoir été traîné aux gémonies par ses compatriotes qu'il avait tant de fois menés à la victoire!

L'ancienne abbaye est un édifice du XIV^e siècle, auquel l'architecte Ad. Pauli a adossé les hôpitaux actuels avec toutes

leurs dépendances et qui furent, à leur époque, un modèle du genre. Il est à remarquer que déjà en 1240 la ville de Gand possédait un hôpital. Dans ces longs couloirs de l'ancienne abbaye, aux murs blanchis et aux voûtes ornées d'arabesques entourant des monogrammes de la Vierge, où circulent des vieillards au visage jauni et à l'aspect craintif, on semble être transporté à quelques siècles en arrière et rencontrer chez ces octogénaires des ancêtres conservés à la vie par quelque prodige.

Une des salles, d'environ 35 mètres sur 10, est des plus intéressantes: ses deux pignons vers l'extérieur sont en briques façonnées formant un dessin d'une rare originalité. La salle est divisée dans sa hauteur par un plafond établi au commencement du siècle dernier. La voûte, formée de la charpente en bois qui repose sur des nervures, est d'une grande élégance. Ces nervures prennent naissance sur des corbeaux sculptés représentant des têtes de femmes d'une grande perfection de détail et de beaucoup de finesse. Les pignons de chaque côté sont décorés vers l'intérieur de fresques représentant des scènes bibliques d'un dessin raide marquant bien le sentiment de l'époque.

Cette salle est ornée d'une vaste cheminée d'un intérêt moindre.

D'autres salles offrent encore des charpentes très intéressantes, une entr'autres dont les chevrons portant ferme, par sa forme et par l'immense enchevêtrement de bois, représente un type des plus curieux.

Toutes ces charpentes sont très bien entretenues et, chose curieuse, aucun insecte ne vient s'y loger, ce qu'il faut attribuer à la précaution que nos ancêtres prenaient de badigeonner les bois d'une dissolution de sel.

Conduits par l'architecte Van Assche, le sympathique et vénérable doyen des architectes, et par le jeune confrère D. Vander Haegen, architecte des hospices de la ville, cette visite a été très intéressante et les membres de la Société Centrale n'ont quitté l'établissement sans leur adresser tous leurs remerciements par l'organe de leur président, M. V. Dumortier, ainsi qu'au Père supérieur de l'Hospice et au Directeur de l'Hôpital qui s'étaient entièrement mis à leur disposition.

L'excursion devait se terminer par la visite de l'Hôtel de Ville. Cet emblème des franchises communales des flamands est un admirable monument du XVI^e siècle aux façades d'une variété inouïe et aux détails d'une rare élégance et représente comme tel un des plus beaux spécimens de l'art ogival civil. Malheureusement les restaurations intérieures ont été parfois mal comprises et exécutées par des hommes maladroits et peu compétents; Viollet-le-Duc fut cependant consulté et c'est d'après ses esquisses et peut-être d'après quelques croquis de détails que les travaux furent exécutés, mais sans direction suffisamment sérieuse. Aussi l'on sent de continuel tâtonnement et des interprétations malheureuses. Quoiqu'il en soit, l'escalier en pierre est une œuvre superbe et d'une heureuse reconstitution.

Au commencement du XVII^e siècle, fut exécutée la partie vers le Marché-au-Beurre qui fut confiée à l'architecte Pissoort. Celui-ci, après avoir morcellé de belles parties de la façade gothique vers la rue Haut Port, édifia vers le marché un monument d'architecture italienne à trois étages avec entrecolonnements classiques, rappelant assez bien les superpositions d'ordre romains du Colisée. Dans l'intérieur de cette nouvelle partie de l'Hôtel de Ville il y a cependant à noter la salle du Collège où l'on remarque une cheminée Louis XV encastrée dans une cheminée Renaissance. Un beau portrait de Marie-Thérèse orne cette salle.

M. Joseph De Waele, l'obligeant cicerone, n'a pas voulu laisser partir ses confrères de Bruxelles sans leur faire voir le plus beau type d'escalier Louis XV que l'on puisse rêver. Cette merveille d'art français est peu connue des amateurs et est située dans un hôtel d'une ancienne famille patricienne, rue Haut Port, occupé actuellement par un Institut ophtalmique.

Ce n'est que tard dans la soirée que les membres de la Société Centrale ont pu reprendre le train vers la capitale, emportant le meilleur souvenir de la franche et cordiale réception faite par la Section gantoise, présidée par notre sympathique confrère De Noyette, et sous l'impression vibrante de ces merveilles architecturales dues aux artistes qui ont glorifié l'art flamand non seulement dans leur pays, mais dans tout l'univers civilisé.

DANIEL FRANKEN.

E. LYON-CLAESEN, éditeur, Bruxelles.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 49.